Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260416-D2026-DE

Mairie de Taulé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 16 avril 2026 à dix-huit heures minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CREACH Gilles, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).
Date convocation : 10 avril 2026
Conseillers en exercice : 23 **Présents** : 20 **Votants** : 23

Étaient présents : CREACH Gilles, Maire de Taulé.

Les adjoints : GOARNISSON Aude, LEMEUNIER Denis, BOZEC Marie-Claire, KERRIEN Ronan

Les conseillers délégués : BOULANGER Régine, DANIÉLOU Céline, HORELLOU Denis, POCHARD Frédéric, SALAUN Benoît

Les conseillers : LE BERR Mickaël, MEUDEC Dominique, MOAL Hélène, LE GUERCH Eric, PAUGAM Sandrine, MARTIN Erwan, CHEVALLIER Carine, DE BLASIO Stefano, KERGUIDUFF Claudine, PERROT Arnaud

Absents excusés : KERSCAVEN François donne pouvoir à CREACH Gilles, BLONS Béatrice donne pouvoir à MEUDEC Dominique, KERBRAT Morgane donne pouvoir à GOARNISSON Aude

Absents :

A été élu secrétaire de séance : Denis LEMEUNIER

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE CLOS DES POMMIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-6 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant la délibération préalable de reprise anticipée des résultats 2025 pour affectation au Budget Primitif 2026 du budget annexe Clos des Pommiers ;

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260416-D2026-DE

Considérant que le Budget Primitif 2026 du budget annexe Clos des Pommiers se présente ainsi :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	45 200,00	70 000,00
INVESTISSEMENT	20 000,00	25 200,00
TOTAL	**65 200,00**	**95 200,00**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2026 du budget annexe Clos des Pommiers arrêté tel qu'il suit :

- en section de fonctionnement à 45 200 € en dépenses et à 70 000 € en recettes ;
- en section d'investissement à 20 000 € en dépenses et à 25 200 € en recettes.

Le Maire,
Gilles CREACH

